
**PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 mars 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Date de la convocation : Mercredi 8 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 19 h 20, le conseil municipal de la commune de Bidon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme le Maire en exercice, Mme Brigitte Dumarché.

Présents: Mesdames B. Dumarché, S. Saltré, C. Munsch ; Messieurs J.L. Martin, E. Pauchet, F. Vierne

Absents excusés : N. Bodard, S. Barthelot ; G. Marneffe ; C. Cirkoudoux.

Absent : F. Roulette

Pouvoirs : N. Bodard donne pouvoir à J.L. Martin ;
S. Barthelot donne pouvoir à B. Dumarché ;
G. Marneffe donne pouvoir à F. Vierne

Secrétaire de séance : S. Saltré

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2022
2. Délibération portant sur les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les formations des collaborateurs bénévoles de la bibliothèque
3. Délibération portant sur la demande de bail rural de la parcelle A 073 située « Le grand Paty »
4. Question diverses – Dates des prochains conseils

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2022

Madame le Maire Brigitte Dumarché ouvre la séance à 19 h 20 et demande s'il y a des remarques sur les points abordés lors du conseil municipal du 28 novembre 2022.

Le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

POUR : B. Dumarché, S. Saltré, C. Munsch, J.L. Martin, E. Pauchet, F. Vierne, N. Bodard, S. Barthelot ;
G. Marneffe

CONTRE :

ABSTENTION :

2. Délibération portant sur les modalités de prise en charge des frais de déplacement pour les formations des collaborateurs bénévoles de la bibliothèque

Madame le maire rappelle que les collaborateurs bénévoles peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacements et frais de restauration pour les formations.

Considérant qu'il convient de définir les conditions de remboursement, Madame le Maire propose :

- Le remboursement des frais kilométriques depuis la résidence administrative effectué comme suivant (sous réserve de révision par l'état):

	Jusqu'à 2000 km / an	De 2001 à 10 000 km / an	Au-delà de 10 000 km / an
Véhicule 5CV ou moins	0.32 cts/km	0.40 cts/km	0.23 cts/km
Véhicule 6 et 7 CV	0.41 cts/km	0.51 cts/km	0.30 cts/km
Véhicule 8 CV et plus	0.45 cts/km	0.55 cts/km	0.32 cts/km

- De fixer les conditions de remboursements des frais kilométriques à la présentation du permis de conduire, de la carte grise et de l'assurance du véhicule et d'avoir au préalable fait une demande d'ordre de mission auprès de la collectivité ;
- De fixer le remboursement des frais de repas à 15,25 € par repas, sur présentation d'un justificatif ;
- De fixer la limite totale des remboursements de frais de déplacement et de restauration à 280 € par an ;
- D'inscrire les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les propositions ci-dessus.

POUR : B. Dumarché, S. Saltré, C. Munsch, JL. Martin, E. Pauchet, F. Vierne, N. Bodard, S. Barthelot ; G. Marneffe

CONTRE :

ABSTENTION :

3. Délibération portant sur la demande de bail rural de la parcelle A 073 située « Le grand Paty »

Madame le Maire expose au conseil municipal une demande de bail pour la parcelle A 073 située « Le grand Paty » sur la commune de Bidon.

Madame Fasolo, éleveuse de chèvres souhaite conclure un bail avec la commune afin d'intégrer cette parcelle au parcours sur lesquelles elle garde son troupeau.

La demande porte sur la parcelle A 073 située dans "Le grand Paty", d'une surface de 113 930 m².

Après avoir rencontré Madame Fasolo et considérant l'intérêt pour la commune en matière d'entretien de cette parcelle, Madame le Maire propose la conclusion d'un prêt à l'usage ou commodat sur la dite parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conclure un commodat pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

POUR : B. Dumarché, S. Saltré, C. Munsch, JL. Martin, E. Pauchet, F. Vierne, N. Bodard, S. Barthelot ; G. Marneffe

CONTRE :

ABSTENTION :

4. Question diverses – Dates des prochains conseils

- **Réunion publique du samedi 25 février 2023**

Les élus sont satisfaits de la bonne participation et des échanges cordiaux et constructifs qu'ils ont eu avec les administrés. A cette occasion, ces derniers ont pu argumenter contre le projet de la mise en sens unique de la Grand 'Rue. Au regard des arguments avancés par les habitants, le conseil municipal ne retient pas ce projet.

Deux sujets ressortent de cette réunion qui seront abordés par groupe de travail avec le comité consultatif :

- le premier porte sur la signalétique de la circulation et du stationnement
- le second porte sur l'élaboration plus approfondie du projet « nichoirs »

- **Réunion sur les déchets ménagers**

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique sur les déchets ménagers se tiendra le mercredi 22 mars 2023 à 18 h, salle Font de Mazade à Saint Marcel.

- **Programme de la journée du dimanche 19 mars 2023**

Catherine Munsch, élue en charge de la culture rappelle le programme du 19 mars :

- Marché du plateau
- Festival du court métrage
- Contes en Barule

- **Projet de la Bidonthèque**

Une idée de guinguette-livre qui se tiendrait le vendredi soir, place des tilleuls, dans une « caravane » a été évoquée. Madame le Maire demande des précisions sur les contraintes techniques qui restent à être affinées. Aucun élu n'a souhaité superviser le projet.

- **Date de la réunion du prochain conseil municipal**

La réunion du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 12 avril 2023 à 18 h.

La séance est levée à 20H00

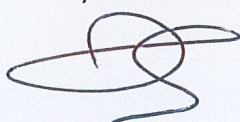
Fait et délibéré à Bidon, le 13 mars 2023

Envoyé en préfecture le 15 mars 2023

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Sylvie Saltré



Le Maire,

Brigitte Dumarché

